

BUDGET DEC(2026) 10

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2025/2026

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale
le 11 juin 2026

Enregistré à la Présidence du Sénat
le 11 juin 2026

TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

Proposition de virement de crédits n° DEC 10/2026 à l'intérieur de la section III
- Commission - du budget général pour l'exercice 2026

E 20671

Bruxelles, le 9 juin 2026
(OR. en)

10348/26

FIN 841

NOTE DE TRANSMISSION

Origine:	Monsieur Piotr SERAFIN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	9 juin 2026
Destinataire:	Monsieur Makis KERAVNOS, président du Conseil de l'Union européenne
N° doc. préc.:	BUDGET DEC(2026) 10
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 10/2026 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2026

Les délégations trouveront ci-joint le document BUDGET DEC(2026) 10.

p.j.: BUDGET DEC(2026) 10



COMMISSION
EUROPÉENNE

BRUXELLES, LE 09/06/2026

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2026
SECTION III - COMMISSION TITRES: 08, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC010/2026

ORIGINE DES CRÉDITS

DU CHAPITRE - 30 02 Réserves pour les dépenses opérationnelles

ARTICLE - 30 02 02 Crédits dissociés	Engagements	-5 750 000,00
	Paielements	-2 750 000, 00

DESTINATION DES CRÉDITS

AU CHAPITRE -08 05 Accords de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD)
et organisations régionales de gestion des pêches (ORGP)

ARTICLE - 08 05 01 Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers	Engagements	5 750 000, 00
	Paielements	2 750 000, 00

Diminution

a) Intitulé de la ligne

30 02 02 - Crédits dissociés

b) Données chiffrées à la date du 22.5.2026

	Engagements	Paiements
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	759 384 325, 00	203 997 325, 00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	0,00	0,00
3 Virements	-639 435 052, 00	-112 891 052, 00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	119 949 273, 00	91 106 273, 00
5 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
6 Crédits disponibles (4-5)	119 949 273, 00	91 106 273, 00
7 Prélèvement demandé	5 750 000, 00	2 750 000, 00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6-7)	114 199 273, 00	88 356 273, 00
9 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice $[7/(1+2)]$	0,76 %	1,35 %
10 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	Engagements	Paiements
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22.5.2026	0,00	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	-	-

d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément au point 20 de l'accord interinstitutionnel sur le cadre financier pluriannuel 2021-2027, les montants inscrits au budget pour de nouveaux accords de pêche ou pour le renouvellement d'accords de pêche qui entrent en vigueur après le 1^{er} janvier de l'exercice concerné sont mis en réserve.

Il est proposé de virer à partir de cette réserve un montant de 5,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 2,8 millions d'EUR en crédits de paiement vers la ligne opérationnelle 08 05 01 afin de couvrir les obligations financières qui découlent du protocole mettant en œuvre l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) à conclure avec la République des Seychelles (2026-2030).

Renforcement

a) Intitulé de la ligne

08 05 01 - Établir un cadre de gouvernance pour les activités de pêche menées par les navires de pêche de l'Union dans les eaux des pays tiers

b) Données chiffrées à la date du 22.5.2026

	Engagements	Paiements
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	39 661 857, 00	44 536 857, 00
2 Crédits de l'exercice (reportés des exercices précédents)	0,00	0,00
3 Virements	75 077, 53	0,00
4 Total des crédits de l'exercice (1+2+3)	39 736 934, 53	44 536 857, 00
5 Crédits déjà utilisés	39 736 934, 53	16 765 275, 53
6 Crédits disponibles (4-5)	0,00	27 771 581, 47
7 Renforcement demandé	5 750 000, 00	2 750 000, 00
8 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (6-+7)	5 750 000, 00	30 521 581, 47
9 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice [7/(1+2)]	14,50 %	6,17 %
10 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	s.o.	s.o.

c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	Engagements	Paiements
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 22.5.2026	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	-	-

d) Justification détaillée du renforcement

Le renforcement proposé de la ligne opérationnelle de 5,8 millions d'EUR en crédits d'engagement et de 2,8 millions d'EUR en crédits de paiement est nécessaire pour couvrir les obligations financières qui découlent du protocole mettant en œuvre l'accord de partenariat dans le domaine de la pêche durable (APPD) à conclure avec la République des Seychelles pour la période 2026-2030.

Le précédent protocole avec la République des Seychelles, d'une durée de cinq ans, a expiré le 23 février 2026. Sur la base de la décision du Conseil autorisant l'ouverture de négociations, la Commission a mené des négociations, et un nouveau protocole a été paraphé le 1^{er} avril 2026. Le nouveau protocole couvre une période de quatre ans à compter de la date de la signature et de son application provisoire.

À la suite de la proposition COM(2026) 195 de la Commission du 12 mai 2026, le Conseil devrait marquer son accord sur la signature et l'application provisoire du protocole le 16 juin 2026, la signature étant prévue au plus tard en septembre. Le premier paiement relatif à l'accès, d'un montant de 2,8 millions d'EUR, est exigible dans les 90 jours qui suivent l'entrée en application à titre provisoire du protocole, tandis que le premier paiement sectoriel (3 millions d'EUR) est prévu pour 2027.

ANNEX

Transfers from the reserve for operational expenditure - Differentiated Appropriations on 22/05/2026

Transfer Ref	Submission date	Content	Commitment Appropriations (in EUR)	Payment Appropriations (in EUR)
		Voted budget	759.384.325,00	203.997.325,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>114.190.000,00</i>	<i>85.890.000,00</i>
		Total already released	639.435.052,00	112.891.052,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>0,00</i>	<i>0,00</i>
		Total available for release	119.949.273,00	91.106.273,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>114.190.000,00</i>	<i>85.890.000,00</i>
DEC 10/2026	[09-06-2026]	Mobilisation SFPA for the Republic of Seychelles	5.750.000,00	2.750.000,00
		Remainder	114.199.273,00	88.356.273,00
		<i>of which SFPAs</i>	<i>108.440.000,00</i>	<i>83.140.000,00</i>